

Conditions Générales de vente (version du 17/05/2018)

DOMAINE DE PEYRICAT – ROUTE DE LUGLON - 40630 SABRES - Tél. 05.58.07.51.88 - Email. sabres@ucpa.asso.fr

Ces conditions régissent les ventes de séjours et sont valables au moment où la commande est passée. Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète à nos conditions générales de vente.

Conditions de réservation

La réservation devient effective uniquement avec l'accord du Domaine de Peyricat, après réception de l'acompte et après réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.

Les emplacements réservés sont disponibles le jour de l'arrivée à partir de 17h00 et doivent être libérés le jour du départ avant 10h00. Tout retard à l'arrivée dont nous n'aurions pas été avisés, annule les termes du contrat et permet au directeur du camping de disposer dans les 24 heures de l'emplacement. Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se pré-valoir d'un quelconque droit au maintien sur les lieux à l'issue du séjour.

Le Domaine de Peyricat n'accepte pas les mineurs non accompagnés par une personne majeure. Il appartient aux campeurs de présenter une assurance en cours de validité pour les campeurs, leur tentes et leur responsabilité civile.

Les descriptifs, la définition des saisons de location ainsi que les périodes et les durées de locations figurent sur la brochure commerciale et le site Internet.

Location d'emplacements de camping :

Nous mettons à votre disposition un emplacement nu, pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes maximum.

[2 tentes par emplacement tente ou une caravane ou un camping-car].

Le prix de l'emplacement : Il s'agit d'un prix par nuit d'occupation. Les emplacements sont disponibles à partir de 17h le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 10h le jour du départ. Il comprend une installation, 2 personnes. Ce forfait donne accès librement aux infrastructures sanitaires, d'accueil, à la piscine (aux dates d'ouverture), l'aire de jeux et aux activités.

Suppléments : Les personnes supplémentaires (adultes ou enfants) ou tentes supplémentaires ou éléments supplémentaires présents sur l'emplacement (animal, locations, etc.) font l'objet d'un coût journalier.

Location d'hébergements locatifs :

Le tarif de location comprend : la location de l'hébergement, les personnes (selon capacité) les charges selon les locations (eau, gaz, électricité), l'accès aux services de l'accueil, à la piscine (aux dates d'ouverture), l'aire de jeux et aux activités proposées. Entièrement équipé, seul linge de toilette n'est pas fourni (location possible sur place).

Votre hébergement devra être remis en état et propre lors de votre départ sous peine d'une facturation d'un forfait ménage de 50€. Les locatifs sont non-fumeurs. Les locations sont disponibles à partir de 17h le jour de l'arrivée et doivent être libérées avant 10h le jour du départ.

Cession, sous-location : Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée.

Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil, le camping du Domaine de Peyricat peut refuser les clients supplémentaires

Tarifs et taxes :

Les tarifs de notre brochure commerciale sont en euros, TVA comprise au taux en vigueur au moment de son impression. Tout changement ou modification de taux ainsi que toute évolution des taxes applicables à votre séjour, à la date de facturation, pourra être répercuté sur le prix de votre séjour.

Promotions – Ventes de dernière minutes

Lors de ces occasions, il est possible que pour un même séjour, les clients aient payé des prix différents. Les clients ayant payé le prix le plus élevé ne pourront en aucun cas bénéficier d'un remboursement représentant la différence de prix qu'ils ont payé et le prix promotionnel. Les réductions ne sont en aucun cas cumulables avec les promotions.

Assurance

Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol et de détérioration des objets personnels sur le camping.

Le Camping le Domaine de Peyricat ne pourra être tenu responsable en cas de vol ou de dégradation des objets personnels des campeurs. Il est rappelé également que les parkings ne sont pas gardés et que le stationnement se fait donc aux risques et périls de l'utilisateur.

Conditions de paiement

- Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 30% du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation au camping. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour pour les locations uniquement.

- Pour les réservations de locations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation au camping.

Modes de paiement acceptés :

Le règlement de votre séjour peut être effectué par carte bancaire (les cartes acceptées sont celles des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard/MasterCard), par chèque vacances (envoi en recommandé avec accusé de réception), e-chèques vacances, en espèces en euros et par chèque en euros jusqu'à 30 jours avant l'arrivée sur le camping.

Pour les réservations sur www.camping-sabres.com :

A la réservation, le règlement de l'acompte ou de la totalité du séjour se fait par carte bancaire (les cartes acceptées sont celles des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard/Mastercard) ou e-chèques vacances. La transaction est immédiatement débitée sur la carte bancaire du client après vérification des données de celle-ci. Conformément à l'article L.132-2 du Code Monétaire et Financier, l'engagement de payer donné au moyen d'une carte de paiement est irrévocable. En communiquant les informations relatives à sa carte bancaire, le client autorise le Domaine de Peyricat à débiter sa carte bancaire du montant de l'acompte ou de la totalité du séjour. A cette fin, le client confirme qu'il est le titulaire de la carte bancaire à débiter et que le nom figurant sur sa carte bancaire est effectivement le sien. Le règlement du solde du séjour peut être effectué par carte bancaire, par chèques vacances (envoi en recommandé avec accusé de réception), par e-chèques vacances, en espèces en euros et par chèque en euros jusqu'à 30 jours avant l'arrivée sur le camping.

Dépôt de garantie

Pour les hébergements locatifs, un dépôt de garantie de 150 euros est demandé à l'arrivée au camping à régler en chèque ou en espèces en euros. Ce dernier sera restitué dans son intégralité le jour du départ ou au plus tard sous huit jours, après un état des lieux satisfaisant. Dans le cas contraire, le dépôt de garantie sera prélevé. Les dégradations supérieures à la somme versée comme dépôt de garantie seront à la charge du client après imputation du dépôt de garantie.

Annulation et modifications

1. Modification de votre réservation

- Des modifications concernant votre réservation peuvent être effectuées sans frais, sous réserve de disponibilité.

- En l'absence de message de votre part indiquant un report de votre date d'arrivée, l'hébergement pourra être à nouveau disponible à la vente 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation.

2. Prestations non utilisées

Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

3. Annulation du fait du camping Le Domaine de Peyricat

En cas d'annulation du fait du Domaine de Peyricat, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

4. Annulation du fait du client

Toute notification d'annulation doit être faite par lettre recommandée auprès du Domaine de Peyricat, dans les meilleurs délais, le cachet de la poste faisant foi.

Dans tous les cas, le Domaine de Peyricat retiendra une partie des sommes déjà versées calculée en fonction de la date d'annulation, selon les conditions ci-après.

Plus de 30 jours avant le départ :	Retenue des seuls frais de réservation.
Entre 30 et 21 jours avant le départ :	30% du prix total
Entre 20 et 15 jours avant le départ :	60% du prix total
Entre 14 et 8 jours avant le départ :	80% du prix total
Moins de 7 jours avant le départ :	100 % du prix total
Non présentation :	100 % du prix total

Litige

Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels doit être signalée par écrit (LRAR) au gestionnaire du camping Domaine de Peyricat dans les 30 jours suivants la fin du séjour.

Responsabilité

Camping Le Domaine de Peyricat

Le client reconnaît expressément que le Domaine de Peyricat ne pourra être tenu responsable, du fait de la communication par ses partenaires ou par tout tiers d'informations fausses qui seraient mentionnées dans la brochure ou le site internet du Domaine de Peyricat concernant les sites d'accueil, et notamment les photos de présentation, les qualificatifs, les activités, les loisirs, les services et les dates de fonctionnement. Toutes les photos et les textes utilisés dans la brochure ou sur le site internet du Domaine de Peyricat sont non contractuels. Elles n'ont qu'un caractère indicatif. Il peut advenir que certaines activités et installations proposées par le Domaine de Peyricat et indiquées dans le descriptif figurant dans la brochure soient supprimées, notamment pour des raisons climatiques ou en cas de force majeure tels que définis par les tribunaux français.

Informatique et liberté

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes, pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients du Domaine de Peyricat en fonction de vos centres d'intérêts. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant vos nom, prénom et adresse :

UCPA Domaine de Peyricat

Route de Luglon

40630 SABRES

N° de SIRET 77568204001642

Extrait du règlement intérieur du camping

+ Sur le domaine, la vitesse est limitée à **20 km/h**. Dans le domaine de Peyricat, les véhicules doivent être stationnés sur les parkings hors des terrains de camping, **ils ne sont admis sur la voie d'accès aux emplacements que lors de l'arrivée et du départ**.

+Les feux ouverts (barbecues de toutes sortes) et feux de camp sont rigoureusement interdits.

+Les animaux doivent être tenus en laisse. Ils ne peuvent être laissés au camp, même enfermés, en l'absence de leur maître, qui en est civilement responsable. Ils sont **interdits sur la partie village-vacances**.

+ L'achat d'une prestation au Domaine de Peyricat vaut acceptation des conditions de réservation et du règlement intérieur.

Bruit / Nuisance: Silence demandé sur les emplacements à partir de **22h**. Respect du voisinage (pas d'instruments de musique bruyants, volume sonore modéré, pas de cris.... Deux avertissements pour bruit = expulsion. En cas de plaintes nombreuses ou violence, l'expulsion sera immédiate et sans possibilité de remboursement.

Propreté: Les emplacements et les hébergements doivent être tenus propres, dépôt d'ordures, de bouteilles interdit. Les avertissements seront donnés dès 8h du matin en cas d'infraction au règlement. Deux avertissements pour place sale = expulsion.

Garantie annulation

1. DE QUOI S'AGIT-IL ?

La garantie annulation optionnelle permet au client le remboursement des sommes retenues par le Domaine de Peyricat, conformément aux conditions d'annulation précisées dans nos conditions générales de vente.

Garantie annulation(suite)

Lorsque le client doit annuler tout ou partie de son séjour pour des raisons de maladie ou d'accident.

Par accident, on entend une atteinte corporelle non intentionnelle de la part de la victime provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure et lui interdisant tout déplacement par ses propres moyens. Par maladie, on entend une altération de santé constatée par une autorité médicale compétente, interdisant de quitter la chambre et impliquant la cessation de toute activité professionnelle ou autre.

Dans tous les cas, une franchise de 75 € par personne ou 105 € par famille et par dossier d'inscription demeurera à la charge du participant.

La garantie annulation optionnelle cesse ses effets le jour du début du séjour ou le jour du départ dans le cas d'un transport collectif. Par contre, en cas d'interruption d'un voyage ou d'un séjour en cours de réalisation pour des raisons de maladie ou d'accident dûment certifiées, le remboursement sera calculé au prorata des jours de voyage ou de séjour non consommés par le client, sur la base de leur valeur terrestre hors transport d'acheminement.

1. Modalités d'application.

Pour bénéficier des remboursements liés à la garantie annulation, le client doit obligatoirement prévenir Le Domaine de Peyricat, sous pli recommandé et dans les plus brefs délais, uniquement à l'adresse suivante :

UCPA – Domaine de Peyricat
Route de Luglon
40630 SABRES

en joignant à sa lettre la confirmation d'inscription, ainsi que le certificat justifiant de son annulation pour : cas de force majeure.

- maladie grave non connue avant la prise d'inscription.
- accident.
- décès.
- hospitalisation pour une cause intervenue après inscription concernant le participant lui-même, son conjoint, une personne l'accompagnant ou figurant sur la même facture, des ascendants ou descendants directs (frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs et beaux-parents).
- complication de grossesse et leurs suites si la date du début du séjour est antérieure à la fin du 7e mois de grossesse.
- contre-indication ou suites de vaccination dans le cas où une vaccination est nécessaire pour la réalisation du séjour, du voyage ou du circuit.
- licenciement économique sous réserve que la procédure de licenciement n'était pas enclenchée, donc non connue avant la prise d'inscription.
- vol dans les locaux professionnels ou privés.
- obtention d'un emploi ou stage Pôle emploi, pour toute personne majeure à la recherche d'un emploi sur présentation d'un certificat de travail ou de stage Pôle emploi.
- convocation à un examen de rattrapage ou à un concours de l'administration.
- mutation professionnelle entraînant un changement de domicile, nécessitant la présentation d'une attestation de résiliation de bail, ou de mise en vente.
- refus de visa par les autorités du pays visité si les délais administratifs imposés par lesdites autorités pour l'obtention du visa ont été respectés.
- dommage immobilisant le véhicule qui devait être utilisé pour se rendre à l'aéroport ou sur le lieu de séjour
- destruction à plus de 50 % due à un incendie ou à des éléments naturels de locaux privés ou professionnels, dont l'adhérent est propriétaire ou locataire.

2. Principales conditions d'exclusion.

La garantie annulation ne fonctionne pas si l'annulation résulte :

- de maladies, hospitalisations et accidents préexistant à l'inscription.
- de maladies nécessitant des traitements psychiques ou psychothérapeutiques y compris les dépressions nerveuses.
- d'épidémies, de catastrophes naturelles et de la pollution.
- d'une guerre civile ou étrangère, d'un attentat, d'une émeute ou d'un mouvement populaire.
- de la participation volontaire d'une personne à des émeutes ou grèves.
- d'oubli de vaccination.
- de la non-présentation, pour quelque cause que ce soit, de la carte d'identité ou du passeport.

COMMENT CONTRACTER LA GARANTIE ANNULATION ?

La garantie annulation optionnelle vous sera automatiquement proposée, au titre de supplément, sur le site internet camping-sabres.com ou par téléphone lors de votre inscription. Dans tous les cas, préciser très

clairement dès votre inscription, que vous souhaitez contracter cette garantie annulation optionnelle, en supplément du séjour choisi.

Sur la facture qui vous sera remise à l'inscription ou adressée par courrier dans le cas d'une inscription par correspondance, figurera très clairement la mention "Garantie annulation". Ce document attestera que vous bénéficiez d'une garantie annulation pour le séjour concerné.

Attention ! La garantie annulation optionnelle doit obligatoirement être souscrite au moment de la réservation. Elle n'est valable que pour une inscription au Domaine de Peyricat et n'est pas remboursable.